

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2024 DE LA LICENCE
MENTION SOCIOLOGIE
PARCOURS SOCIOLOGIE**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR

ARRÊTE n° 2024-078

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**

Mention : SOCIOLOGIE

Parcours : SOCIOLOGIE

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur SCHEHR Sébastien, responsable du département de sociologie	PR, USMB
➤ Madame JOLY Odile, responsable de la licence sociologie	MCF, USMB
➤ Monsieur LAFORGUE Denis, responsable de la première année de sociologie	MCF, USMB
➤ Monsieur CHAVANON Olivier	MCF, USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Fait à Chambéry, le 08 mars 2024

Jean-François DREUILLE

Philippe Galez